



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 19H30

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. URBANISME**
 - 5.1. Dépôt du procès-verbal du CCU du mois d'août 2017
 - 5.2. Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'août 2017
 - 5.3. Demande de dérogation mineure #2017-07-0007 pour le lot 5 193 056 situé au 10, chemin de la Tour
 - 5.4. Mont Foster - Plan concept
 - 5.5. Yourte
 - 5.6. CPTAQ - Demande d'autorisation - Aliénation et lotissement 20-21, chemin Stukely - 329, chemin Brill
 - 5.7. CPTAQ - Dossier Ian McMartin - Demande de rencontre publique
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. Approbation des comptes et transferts
 - 6.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 6.3. Séance du conseil d'octobre - Changement de date
 - 6.4. Formation adjointe administrative
 - 6.5. Élections municipales
 - 6.6. Archivistes
 - 6.7. Service de paie - Impartition - Offre de service
 - 6.8. Utilisation de la salle du conseil
 - 6.9. Infotech - Banques d'heures - Correction
 - 6.10. Paradis Lemieux Francis - Mandat
- 7. VOIRIE**
 - 7.1. Chemins - Réparations et entretien
 - 7.2. Comité de voirie - Remplacement
- 8. ENVIRONNEMENT**
 - 8.1. Regroupement d'achats - Bacs de compostage
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

n°142-0917 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert et en enlevant l'item :

8.1 Regroupement d'achats – Bacs de compostage.

Adoptée à l'unanimité

n°143-0917 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

Aucun nouveau document à déposer.

5. URBANISME

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU MOIS D'AOÛT 2017

Le rapport du Comité consultatif d'urbanisme du mois d'août 2017 est déposé.

Trois postes de membres du CCU, pour les citoyens, seront ouverts en novembre. Les personnes intéressées sont invitées à donner leur nom au responsable du service d'urbanisme. Une invitation sera publiée à cet effet.

5.2. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Permis et/ou Certificats émis

- 17 demandes de permis ont été déposées en août 2017
- 4 refus de permis ont été effectués sur des demandes précédentes



- 13 permis ont été émis
 - Coût total des permis : 750\$.
 - Valeur des travaux projetés : 460 800\$

Inspections / infractions

- Inspections effectuées :
 - Inspection pour la Berce du Caucase
 - 6 inspections régulières
 - 2 infractions notées - En traitement

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

n°144-0917

5.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2017-07-0007 POUR LE LOT 5 193 056 SITUÉ AU 10, CHEMIN DE LA TOUR

Monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal, présente la demande de dérogation mineure numéro #2017-07-0007. La parole est donnée à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délivré une recommandation favorable sous le numéro #0917-017;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande ne causera pas de préjudice au voisinage et que son refus causerait un préjudice sérieux aux propriétaires;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure #2017-07-0007 au bénéfice du lot 5 193 056 du cadastre du Québec (matricule 9009-36-5410) situé au 10, chemin de la Tour et de permettre la réduction de la façade au chemin de la Tour à 72.93 mètres lorsque la norme prescrite par l'article 4.1.1 du Règlement sur le lotissement #265-2008 est de 90 mètres.

Adoptée à l'unanimité

n°145-0917

5.4. MONT FOSTER - PLAN CONCEPT

ATTENDU que le développement initié par Domaine Mont Foster inc. n'a pas été complété selon le plan originellement prévu, pour différentes raisons;

ATTENDU que M. Guy Lussier, Sud Participation Burel Canada Inc. (les promoteurs) et les membres du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest considèrent le plan concept d'un développement qui pourrait se faire sur les lots appartenant aux promoteurs;

ATTENDU que ce plan vise notamment à mettre en place une aire de conservation de la montagne du Mont Foster;

ATTENDU que le Conseil municipal est d'avis que le concept présenté redonnera l'accès à la montagne aux citoyens de Bolton-



Ouest tout en assurant la protection de l'environnement et la préservation de son couvert forestier;

ATTENDU par ailleurs que le conseil veut que ce projet intègre les principes d'un développement à faible impact (paysage, environnement, changements climatiques, conservation) pour la Municipalité, et ce, dans une perspective de développement durable;

ATTENDU que les membres du conseil de la Municipalité souhaitent pouvoir soumettre ce projet à la population afin de s'assurer de son acceptabilité au sein de la communauté et des différents organismes concernés tels que la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, Corridor Appalachien et la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU que la réalisation de ce projet implique plusieurs intervenants et procédures, incluant la modification de la réglementation d'urbanisme, ce qui est susceptible d'entraîner des ajustements au fur et à mesure de son cheminement, tout comme son approbation à tous les niveaux gouvernementaux;

ATTENDU que l'acceptation de principe de ce plan concept ne peut lier que le conseil présentement en poste relativement à la démarche et qu'en aucun cas elle ne saurait constituer une promesse en faveur des promoteurs de la part du nouveau conseil qui sera en poste suite aux élections de novembre 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- d'accueillir favorablement le plan concept daté du 25 août 2017, tel que modifié le 6 septembre 2017, qui inclut la protection de la montagne et un accès à la tour situé à Saint-Étienne-de-Bolton;
- de débiter un processus d'étude pour identifier les procédures et autorisations pour sa réalisation ainsi que l'établissement d'un échancier.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jacques Drolet présente le plan concept. Les personnes présentes font part de leurs commentaires ou suggestions tel que de protéger davantage une partie du terrain numéro 2, de donner un statut légal à l'aire de conservation afin de mieux la protéger grâce à une reconnaissance gouvernementale ainsi qu'à mettre une section dédiée du site internet pour commenter le projet.

5.5.YOURTE

Monsieur Donald Badger déclare son intérêt et ne participe pas aux discussions concernant le présent dossier.

Le directeur général mentionne que suite à une demande, le responsable de l'urbanisme a donné, après avoir effectué des vérifications à divers niveaux, une information à l'effet que l'installation d'une yourte sur une base temporaire sur le chemin Spicer (Zone AF-1) n'était pas assujettie à la délivrance d'un permis.



Le directeur général mentionne que le mot yourte n'est pas expressément mentionné dans la réglementation d'urbanisme. Des vérifications légales amènent à assimiler un projet d'implantation d'une yourte dans la zone AF-1 à celui d'implanter une résidence unifamiliale en zone agricole provinciale, lequel requiert notamment l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole et est soumis à d'importantes contraintes au niveau de la réglementation municipale. Le demandeur en a été informé et un suivi sera effectué par le responsable du service d'urbanisme.

n°146-0917

5.6 CPTAQ - DEMANDE D'AUTORISATION - ALIÉNATION ET LOTISSEMENT - 20-21, CHEMIN STUKELY - 329 CHEMIN BRILL

Il est proposé par le conseiller Jacques Drolet, appuyé par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliénation du lot 5 192 755 du cadastre du Québec (situé sur le chemin Stukely) ainsi que le lotissement des lots 5 193 295 et 5 804 579 du cadastre du Québec (situés sur le chemin Stukely et le chemin Brill) ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'approuver la demande, par sa recommandation numéro 0817-016;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable à l'agriculture du milieu, en vertu des critères établis par l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1).

Adoptée à l'unanimité

n°147-0917

5.7. CPTAQ - DOSSIER IAN MCMARTIN - DEMANDE DE RENCONTRE PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyé par le conseiller Julian Tuer et résolu de mandater le directeur général pour représenter la Municipalité de Bolton-Ouest lors que la rencontre publique de la Commission de protection du territoire agricole demandé par monsieur Ian McMartin. Cette rencontre est prévue le 21 septembre prochain à Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

6. ADMINISTRATION

n°148-0917

6.1. APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Solde à la banque au 31 juillet 2017	274 274,98 \$
Balance de fermeture au 31 août 2017	233 111,43 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :



- d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques du 11 septembre 2017 au montant de 85 874,04 \$, d'effectuer les remboursements suivants :

- Robert Gagné, permis de fosse de rétention 100 \$
- Philippe Carrier, droit de mutation payé en double 2386.40 \$

et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

6.2. RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

n°149-0917

6.3 SÉANCE D'OCTOBRE - CHANGEMENT DE DATE

Attendu que la prochaine séance du conseil est prévue le samedi 7 octobre prochain;

Attendu que le conseil ne peut normalement siéger après la fin de la période des mises en candidature, laquelle se termine le 6 octobre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu que le conseil municipal modifie la résolution #147-1216 et le calendrier des séances du conseil pour que la séance prévue le 7 octobre soit devancée au 2 octobre 2017 à 19h30 et qu'avis soit donné à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

n°150-0917

6.4. FORMATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- que le conseil autorise l'adjointe administrative à suivre la formation « Introduction aux finances municipales » offerte par la COMAQ et une dépense pour les frais de transport et de repas conformément à la politique de la municipalité, sur présentation des pièces justificatives;
- de financer cette dépense de 545 \$ plus taxes et frais connexes, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

6.5. ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le directeur général, en sa qualité de président d'élections, rappelle que la période de mise en candidature pour l'élection générale du 5 novembre prochain se tiendra du 22 septembre au 6 octobre. Les personnes intéressées désirant de plus amples informations peuvent le contacter durant les heures normales d'ouverture du bureau.



n°151-0917

6.6. ARCHIVISTES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- que le conseil accepte la proposition datée du 23 août de HB archivistes, S.E.N.C. pour la gestion des archives pour l'année 2017 au montant de 2013,80 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°152-0917

6.7. SERVICE DE PAIE - IMPARTITION - OFFRE DE SERVICE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accepter l'offre de service de la firme ADP pour l'impartition complète du service de paie au montant estimé de 124 \$ par paie et un frais de 6 \$ par employé;
- d'autoriser le maire et le directeur général à négocier et à signer toute entente à cet effet;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°153-0917

6.8. UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu de permettre aux organismes suivants d'utiliser gratuitement la salle du conseil :

- Comité Agroforestier (20 septembre)
- Agence forestière de la Montérégie (29 septembre)

Adoptée à l'unanimité

n°154-0917

6.9 INFOTECH - BANQUE D'HEURES - CORRECTION

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans la résolution octroyant un contrat à Infotech.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu de corriger la résolution numéro 137-0817 en remplaçant au premier alinéa le montant de « 1050 \$ » par « 1960 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

n°155-0917

6.10. PARADIS, LEMIEUX, FRANCIS, AVOCATS - MANDAT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'autoriser la firme Paradis,



Lemieux, Francis, avocats à agir pour la Municipalité de Bolton-Ouest dans le cadre de la demande en justice intentée par madame Colette Hofman c. Janet Sparrow Smith et pour laquelle la Municipalité est un des mis en cause.

Adoptée à l'unanimité

7. VOIRIE

n°156-0917

7.1. CHEMINS - RÉPARATIONS ET ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer, pour et au nom de la municipalité, tout contrat pour la réparation ou l'entretien de chemins, incluant le nettoyage de certaines sections de fossés, pour un montant maximal estimé de 10 000 \$ plus taxes;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

n°157-0917

7.2. COMITÉ DE VOIRIE - REMPLACEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par le conseiller Julian Tuer et résolu que le conseiller Robert Chartier remplace monsieur Denis Vaillancourt à titre de membre du comité de voirie.

Adoptée à l'unanimité

8. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

10. VARIA

Le conseiller Robert Chartier commente le dossier de la yourte.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Les personnes présentes discutent notamment du délai de réponses aux questions, de la sécurité routière, de la publication d'informations sur le site internet et dans le journal La Source, de l'entretien des routes, de l'environnement et des frais d'honoraires juridiques. Des



félicitations sont données concernant l'état général des routes considérant les difficiles conditions climatiques.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°158-0917

12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lindsay Tuer et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h20.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 2 OCTOBRE 2017 à 19h30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.